



DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre à l'adresse figurant au bas de cette page. L'absence d'un ou de plusieurs documents retardera la délivrance d'un permis. Une demande de délivrance de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements requis, les droits exigibles et les documents requis.

- Formulaire *Ajout ou retrait d'un établissement – Studio de santé*;
- Avenant pour modifier le montant du cautionnement, en fonction de l'ajout ou du retrait d'un établissement. Veuillez vous référer au [montant du cautionnement](#), dans le site Web de l'Office.

Dans le cas de l'ajout d'un établissement :

- Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances pour l'acquittement des droits. Le chèque doit porter la même date que la demande. Veuillez vous référer au [tarif](#) dans le site Web de l'Office.

Dans le cas où les modifications ne paraissent pas actuellement au Registraire des entreprises du Québec :

- Copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée au Registraire des entreprises du Québec (c'est-à-dire portant une estampe de dépôt) ou une copie de l'envoi recommandé comme preuve de dépôt ou encore une copie de la confirmation électronique si les modifications ont été effectuées en ligne, pour enregistrer la ou les adresses de l'entreprise qui ne sont pas immatriculées.

Note : Le formulaire de modification est disponible dans le site Web du Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca).

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les documents doivent être transmis à l'adresse suivante :

Direction des permis et de l'indemnisation
Office de la protection du consommateur
400 boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4

Réservé à l'Office

Réservé à l'Office

N° de permis :

N° de commerçant :

NEQ :

Examiné par :

Date :

Section 1 : Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entité légale :

Numéro de permis :

Section 2 : Traitement prioritaire

☐ Oui ☐ Non**Note :** Des frais supplémentaires s'élevant à 50 % du coût du permis sont exigés pour un traitement prioritaire.

Section 3 : Établissements à ajouter ou retirer

☐ Ajout ☐ Retrait

Nom utilisé :

Adresse (numéro, rue, bureau) :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Date de début des opérations (si ajout) ou date de fin des activités (si retrait) :

☐ Ajout ☐ Retrait

Nom utilisé :

Adresse (numéro, rue, bureau) :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Date de début des opérations (si ajout) ou date de fin des activités (si retrait) :

Section 3 : Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Je reconnais qu'un titulaire de permis doit aviser le président de l'Office de la protection du consommateur, dans un délai de 15 jours, de tout changement d'adresse, de nom, d'administrateur, dans le cas d'une personne morale, ou d'associé, dans le cas d'une société.

Signataire dûment autorisé :

Fonction :

[en lettres moulées]

Signature :

Date :

On entend par « signataire dûment autorisé » un administrateur ou une autre personne autorisée par une résolution du conseil d'administration.